



ESPACE EMPLOI JARDINS DU BREIL



Jardins du Breil **est un chantier d'insertion**

Un **chantier** c'est quand des gens travaillent ensemble

L'**insertion** c'est aider des personnes
à trouver du travail pour longtemps



Espace Emploi – Place du Général de Gaulle – 35740 Pacé

www.jardinsdubreil.fr



Document rédigé en français simplifié

Document réalisé par Johann Deloumeau.
Vous pouvez nous contacter pour proposer des améliorations à ce document proposé en « français simplifié »
Mise à jour –février 2023–

Sommaire :

<i>Jardins du Breil, ça sert à quoi ?</i>	Page 3
<i>Quel accompagnement est proposé par Jardins du Breil ?</i>	Page 4
<i>Comment est fait l'accompagnement ?</i>	Page 5
<i>Qui peut travailler à Jardins du Breil ?</i>	Page 6
<i>Où est situé Jardins du Breil ?</i>	Page 6
<i>Qu'est-ce qu'on fait comme travail à Jardins du Breil ?</i>	Page 7
<i>Comment travailler à Jardins du Breil ?</i>	Page 8

Jardins du Breil, ça sert à quoi ?



Jardins du Breil propose un **accompagnement** à des personnes qui ont des difficultés sociales et professionnelles.



Avoir des difficultés sociales et professionnelles c'est **avoir besoin d'aide pour trouver du travail.**

Par exemple :

- Parce qu'on n'a pas de formation
- Parce qu'on ne parle pas bien le français
- Parce qu'on ne sait pas quel métier on peut faire
- Parce qu'on a des problèmes de santé



On peut travailler **pendant 2 ans maximum** avec *Jardins du Breil*.

Quel accompagnement est proposé par *Jardins du Breil* ?

- Apprendre un nouveau métier
- Connaître et appliquer des règles au travail
- Avoir une aide pour faire des démarches administratives
- Rencontrer des entreprises pour découvrir des métiers
- Trouver une formation ou un emploi



L'accompagnement est **adapté à chaque personne** selon ses souhaits ou ses difficultés.



Les personnes qui travaillent à *Jardins du Breil* sont **aidées pour trouver ensuite un travail pour longtemps.**

Comment est fait l'accompagnement ?



Il y a des **encadrants techniques** qui expliquent **les gestes et les règles du métier**.

Les **encadrants techniques** de *Jardins du Breil* sont :



**Paul-Antoine
CASTEL**



**Guillaume
GAUDIN**



**Laura
OCHANDO**



Il y a un **conseiller** qui aide pour les démarches et **pour trouver du travail**.

Le **conseiller** de *Jardins du Breil* est :



**Johann
DELOUMEAU**

Qui peut travailler avec *Jardins du Breil* ?



les personnes qui ont le **RSA**
le RSA ça veut dire le revenu de solidarité active



les personnes qui ont l'**allocation de solidarité**



les personnes qui ont l'**allocation adultes handicapés**



les personnes **inscrites à Pôle Emploi depuis plus de 2 ans**

Il y a aussi d'autres catégories
et on peut trouver le détail sur Internet.



<https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/>

Rubrique **Les emplois de l'inclusion** puis
Documentation puis **Mode d'emploi candidat.**

Où est situé *Jardins du Breil* ?

Jardins du Breil est au Grand Breil à Rennes.
On peut y aller à pied en marchant pendant 20 minutes
après le métro ou le bus.



Qu'est ce que l'on fait comme travail à *Jardins du Breil* ?



Du **Maraichage**

Le maraichage, c'est planter des légumes, s'en occuper quand ils poussent et les récolter pour les vendre.

Dans les activités, il y a :

- Planter des graines ou des pousses de légumes
- Désherber les cultures
- Récolter les légumes
- Peser les légumes
- Entretenir les bâtiments et les serres
- Livrer les paniers de légumes
- Vendre les légumes sur un marché
- Conduire le tracteur



Il y a **des femmes et des hommes** qui travaillent à *Jardins du Breil*.

On peut travailler à *Jardins du Breil* **même si on ne connaît pas ce métier**.

On travaille souvent **dehors** même **quand il pleut ou qu'il fait froid**.

Il y a **beaucoup de légumes** différents et ils sont **biologiques**.



Comment travailler à *Jardins du Breil* ?

Il faut mettre sa candidature sur la **Plateforme de l'Inclusion**.



<https://doc.inclusion.beta.gouv.fr/>

Rechercher **Pacé (35)** et **5km**

Choisir **Espace Emploi (chantiers d'insertion)**

Les partenaires de l'emploi peuvent vous aider
à **envoyer votre candidature**.

Les partenaires de l'emploi sont :



Pôle Emploi



We Ker - Mission locale



Le centre communal ou départemental d'action sociale



Cap Emploi

Il existe d'autres partenaires
et vous pouvez vous renseigner
avec les personnes qui vous aident dans vos démarches :

- assistante sociale, RSA, Point Accueil Emploi

Vous pouvez aussi vous renseigner en envoyant un mail à
Jardins du Breil :

jdb@jardinsdubreil.fr – johann.deloumeau@jardinsdubreil.fr



Cofinancé par
l'Union européenne

